



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-364

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2019

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2019-10-21-003 - ARRÊTÉ modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales (7 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2019-10-14-010 - Arrêté relatif à la composition de la commission de réforme interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly (10 pages)

Page 11

75-2019-10-17-012 - Arrêté du préfet délégué n° 2019 – 0404 Réglementant temporairement les conditions de circulation sur les accès au terminal 2G de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour permettre les travaux de modification des trottoirs en entrée de la zone CANA (3 pages)

Page 22

75-2019-10-21-001 - ARRETE N° 2019-00841 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (2 pages)

Page 26

75-2019-10-21-002 - ARRETE N° 2019-00842 Accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 29

75-2019-10-21-004 - ARRETE N° 2019-00843 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 31

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2019-10-21-003

ARRÊTÉ

modifiant la liste des mandataires judiciaires à la
protection des majeurs
et délégués aux prestations familiales

PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale

Pôle Protection des populations

Mission Protection des Majeurs et Handicap

Tutelle aux majeurs protégés

ARRÊTÉ

**modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
et délégués aux prestations familiales**

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
OFFICIER DU MERITE MARITIME

VU les articles L. 471-2, L. 472-1-1 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles modifiés ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 29 décembre 2017 portant nomination, pour une durée de cinq ans, de M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2018-01-04-001 du 4 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2019-09-1-001 du 16 septembre 2019 modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour l'année 2019 ;

CONSIDERANT la cessation d'activité de quatre mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel sur le territoire de Paris ;

CONSIDERANT le remplacement d'une préposée d'établissements exerçant au titre de mandataire judiciaire à la protection des majeurs sur le territoire de Paris ;

CONSIDERANT la fusion-absorption de deux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs autorisés sur le territoire de Paris ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

1

ARRÊTE :

Article 1

L'article 1^{er} de l'arrêté n°75-2019-09-16-001 susvisé est modifié comme suit :

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial** auxquelles il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de Paris :

a) Personnes morales gestionnaires de services :

- ASSOCIATION D'AIDE AUX ISRAELITES AGES ET MALADES (A.D.I.A.M.-TUTELLES)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DES ŒUVRES (A.T.F.P.O.)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DE PARIS (A.T.I.P.)
- ASSOCIATION TUTELAIRE NATIONALE SAINT-JEAN DE MALTE (A.N.A.T. SAINT-JEAN DE MALTE)
- FONDATION C.A.S.I.P. – C.O.J.A.S.O.R.
Comité d'Action Sociale Israélite de Paris (C.A.S.I.P.)
Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction (CO.J.A.S.O.R.)
- ESPACE TUTELLES
- FRATERNITE-TUTELLE
- GROUPE D'AIDE A LA GESTION DU XIX^e
- ARIANE-FALRET
- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)

b) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- 1) ANDREUX Frédérique
- 2) BARROS Inès
- 3) BAUDREY Patrick
- 4) BEHAR Jacques
- 5) BENITAH Gisèle
- 6) BERGES Emmanuelle
- 7) BLIJ Jolanta
- 8) BOUKOBZA Morgan
- 9) BOUVAIS Marie-Françoise
- 10) BRAMSEN-BAILLY Laurence
- 11) BRESSON Isabelle
- 12) BRISSON Michèle

- 13) CANAC Valérie
- 14) CAPALBO Franca
- 15) CARLTON Marc
- 16) CATHALA Georges
- 17) CHABOD-COUSTILLAS Virginie
- 18) CHENEL Dominique (Madame)
- 19) CINTRAT Stéphanie
- 20) DAEYE Claire
- 21) DAVID François-Xavier
- 22) DE BELLABRE-LEBIEDINSKY Sylvie
- 23) DE LA FOURNIERE Philippe
- 24) DE MONTGOLFIER Xavier
- 25) DEBROISE Françoise
- 26) DESCHAMPS Thierry
- 27) DESJONQUERES Claire
- 28) DUFOUR-TISSEUIL Catherine
- 29) FAUCHER Isabelle
- 30) FOLBAUM Fabienne
- 31) FUSTER Jacques
- 32) GALLIÉ Quitterie
- 33) GOUTEL Guiral
- 34) GOZARD Anne
- 35) HUREL CASTELNAU Martine
- 36) JAMES JARRETHIE Sylvie
- 37) JODELAIS Franck
- 38) KNOCKAERT Frédérique
- 39) LACRONIQUE Cécile
- 40) LAGARDERE Béatrice
- 41) LARRAMENDY Claudine
- 42) LECHAT Sophie
- 43) LEDOS Anne-Sophie
- 44) LEPEINGLE-ABBAS Dominique (Madame)
- 45) LEVY Carole
- 46) L'HUILLIER Jean-Pierre
- 47) MALOT Cassie
- 48) MARLAS Gérard
- 49) MASSOLIN Dominique (Madame)
- 50) MASSONNEAU Arnaud
- 51) MERCIRIS Sandrine
- 52) MITHOUARD Sophie
- 53) PICHERY Rémy
- 54) PIRLOT Frédéric
- 55) ROSSETTI Marie
- 56) RIOLI Claude
- 57) ROY Mikaël
- 58) RULLEAUD-BEAUFOR Patrick
- 59) SAINT-JEANNET Laure
- 60) TOLEDANO Annie Laurence
- 61) TUFFERY Betty
- 62) VINCENT Henri
- 63) VOLFF Annie
- 64) WALTER Sylvie

c) Préposés d'établissements au titre de mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

Etablissements de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) :

- Mme Stéphanie COLAS rattachée à :

HÔPITAL BICETRE
94275 LE KREMLIN-BICETRE
HÔPITAL PAUL BROUSSE
94800 VILLEJUIF
HÔPITAL ANTOINE BECLERE
92140 CLAMART

- Mme Sabine DELIEUVIN rattachée à :

HÔPITAL BROCA
75013 PARIS
HÔPITAL LA ROCHEFOUCAULD
75014 PARIS
HÔPITAL COCHIN
75014 PARIS
HÔPITAL HÔTEL DIEU
75004 PARIS
HÔPITAL VAUGIRARD
75730 PARIS Cedex 15
HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES
75015 PARIS
HÔPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU
75015 PARIS
HÔPITAL CORENTIN-CELTON
92133 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex
HÔPITAL LA COLLEGIALE
75005 PARIS

- Mme Sylvie CAPILLON rattachée à :

HÔPITAL CHARLES FOIX
94205 IVRY SUR SEINE Cedex

- Mme Nadine CICH rattachée à :

HÔPITAL ADELAIDE HAUTVAL
95400 VILLIERS-LE-BEL

- Mme Nadine BEVAN rattachée à :

HÔPITAL LOUIS MOURIER
92701 COLOMBES Cedex

- Mme Céline GELLY rattachée à :

HÔPITAL GEORGES CLEMENCEAU
91750 CHAMPCUEIL

HÔPITAL JOFFRE – DUPUYTREN
91211 DRAVEIL Cedex

- (Poste vacant) :

HÔPITAL EMILE ROUX
94456 LIMEIL BREVANNES Cedex

- M. Faouzi DIANE rattaché à :

HÔPITAL RENE MURET
93270 SEVRAN

- Mme Tschoptchou Nathalie NANA rattachée à :

HÔPITAL SAINTE PERINE
75781 PARIS Cedex 16

- Mme Bernadette MARTY rattachée à :

HÔPITAL MARIN DE HENDAYE
64701 HENDAYE Cedex

- Mme Rekia BELGOMARI rattachée à :

HÔPITAL SAN SALVADOUR
83407 HYERES Cedex

Etablissements hors Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) :

- Mme Laure COURTEAUDON rattachée à :

**ASSOCIATION DE SANTE MENTALE ET LUTTE CONTRE
L'ALCOOLISME DU XIIIe arr.**
75013 PARIS

- M. Mikaël REVERSEAU rattaché à :

GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES

service des majeurs protégés
26 rue Bénard
75014 Paris
Tél : 01 45 65 62 41
Mail : mikael.reverseau@ghu-paris.fr

- Mme Patricia BARDOT rattachée à :

EPS LES HÔPITAUX DE SAINT MAURICE
94410 SAINT-MAURICE

5

Direction départementale de la cohésion sociale - DDSC : 5 rue Leblanc 75911 PARIS Cédex 15
Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 47 53

Article 2

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle aux prestations sociales adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire** est ainsi établie pour le département de Paris :

Personnes morales gestionnaires de services (adresses sur liste jointe) :

- ASSOCIATION D'AIDE AUX ISRAELITES AGES ET MALADES (ADIAM)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DES OEUVRES (ATFPO)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DES INADAPTES DE PARIS (ATIP)
- FONDATION CASIP-COJASOR
- ARIANE-FALRET
- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)

Personne physique exerçant à titre individuel :

- JODELAIS Franck

Article 3

La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de **délégués aux prestations familiales** est ainsi établie pour le département de Paris :

Personne morale gestionnaire de service :

- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ;
- aux 12 juges des tutelles des 6 cabinets du Tribunal de Paris ;
- au Président du Tribunal pour enfants du tribunal de grande instance de Paris.

Article 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, soit hiérarchique auprès du ministre chargé des affaires sociales, dans les deux mois suivant la notification.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Paris, également dans un délai de deux mois à compter de la notification individuelle, ou dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé préalablement, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris. Le Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 octobre 2019

pour le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Directeur départemental
de la cohésion sociale,

Signé

Frank PLOUVIEZ

Préfecture de Police

75-2019-10-14-010

A r r ê t é

relatif à la composition de la commission de réforme
interdépartementale compétente à
l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police
nationale relevant du secrétariat
général pour l'administration de la police de la zone de
défense et de sécurité de Paris affectés
dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la
Seine-Saint-Denis, du Val-de-
Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du
Val-d'Oise, les aérodromes de
Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome
d'Orly



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction des personnels

A r r ê t é

relatif à la composition de la commission de réforme interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

N° 19-050

Le préfet de police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 96-253 du 26 mars 1996 fixant les modalités de l'élection des représentants du personnel dans les commissions de réforme de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 24 avril 1996 modifié relatif à la création des commissions de réforme compétentes à l'égard des fonctionnaires actifs des services de la police nationale et aux modalités de désignation des représentants des personnels à ces commissions ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission de réforme interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly :

1.- au titre de représentant du préfet de police, président de la commission

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Delphine FAUCHEUX Cheffe du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales	Mme Véronique CANOPE Adjointe à la cheffe du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales

2.- au titre de représentant du contrôleur budgétaire

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Christel VANDER-CRUYSSSEN Agent contrôleur au contrôle budgétaire de la préfecture de police	M. Abdelhamid AFI Agent contrôleur au contrôle budgétaire de la préfecture de police

3.- au titre de représentants des directions et services d'emploi

3.1.- Direction de l'ordre public et de la circulation (D.O.P.C.)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Jean-Marc MILLIOT Adjoint au sous-directeur de la gestion opérationnelle	M. Pierre-Olivier COPIN Responsable de l'unité des affaires générales à la sous-direction de la gestion opérationnelle

3.2.- Service du cabinet

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Laurence MENGUY Cheffe du bureau des ressources et de la modernisation	M. Malik HADDOUCHE Chef de la section des ressources humaines

3.3.- Direction opérationnelle des services techniques et logistiques (D.O.S.T.L.)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Martine BRUNET Adjointe à la cheffe du bureau de la déontologie, de la formation et des affaires médicales	M. Jacky GOELY Responsable du centre opérationnel des ressources techniques

3.4.- Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (D.S.P.A.P.)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Pascale ABGRALL Adjointe à la cheffe de l'unité de gestion des personnels	Mme Agnès BURRUS Cheffe de l'unité de gestion des personnels

3.5.- Direction de la police judiciaire (D.P.J.)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Nathalie BRIAND Cheffe de l'unité de gestion du personnel	Mme Yolaine ROBIN Adjoint à la cheffe de l'unité de gestion du personnel

3.6.- Direction du renseignement de la préfecture de police (D.R.P.P.)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Véronique POIROT Responsable des ressources humaines	Mme Céline ROTROU Adjointe à la responsable des ressources humaines

3.7.- Direction des ressources humaines – Sous-direction de la formation

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Estelle BALIT Adjointe au sous-directeur de la formation	M. Stéphane KHOUHLI Chef de la division administrative

**3.8.- Direction zonale des compagnies républicaines de sécurité Paris –
Ile-de-France (D.Z.C.R.S.)**

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Gilles OGER Chef du bureau des ressources humaines	M. Cyril FLACELIERE Chef de la section des personnels

3.9.- Direction départementale de la sécurité publique de Seine-et-Marne (D.D.S.P.77)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Philippe TRICOIRE Chef du SGO	Mme Bernadette PERON Adjointe au chef du SGO

3.10.- Direction départementale de la sécurité publique des Yvelines (D.D.S.P.78)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Christine MOISSON Membre du SGO	Mme Françoise GIRAUD Adjointe au chef du SGO

3.11.- Direction départementale de la sécurité publique de l'Essonne (D.D.S.P. 91)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Loïc ALIXANT Directeur départemental adjoint de la sécurité publique de l'Essonne	M. Christophe GAY Adjoint au chef du SGO

3.12.- Direction départementale de la sécurité publique du Val d'Oise (D.D.S.P. 95)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Christophe RICHARD Chef de bureau de gestion du personnel	M. Alain LOUIS-JOSEPH Adjoint au chef du SGO

3.13.- Direction de la police aux frontières de Roissy et du Bourget (D.P.A.F. CDG)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Julien GENTILE Directeur de la police aux frontières	Mme Aliénor BARBE-GUILLAUME Cheffe du bureau des ressources humaines et de l'action sociale

3.14.- Direction de la police aux frontières d'Orly (D.P.A.F. ORLY)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Nicolas SIERRA Chef de la division des moyens	Mme Laurence MIKHAIL Responsable cellule des ressources humaines

*3.15.- Direction interdépartementale de la police aux frontières du Mesnil-Amelot
(D.I.D.P.A.F. 77)*

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Florence BRIDE Cheffe du département administration et finances	M. Olivier BUCZKOWSKI Chef d'état major

3.16.- Service de la police aux frontières des Yvelines

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Virginie COET Cheffe des services de la PAF des Yvelines	M. Bertrand DUNKEL Chef des services de la PAF des Yvelines

3.17.- Service de la police aux frontières de l'Essonne

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Dominique SIGNOLLES Directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières	Mme Florence BRIDE Cheffe du département administration et finances à la DIDPAF 77

3.18.- Service de la police aux frontières du Val-d'Oise

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Philippe WIVINCOVA Directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières	M. Stéphane ALBERTAZZI Chef Etat-Major

3.19.- Direction régionale de la police judiciaire de Versailles (D.R.P.J.78)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Richard SRECKI Directeur régional adjoint de la police judiciaire de Versailles	Mme Sylvie TAVERNIER Adjointe au chef de la division administrative de la police judiciaire

3.20.- Centre de déminage (D.G.S.C.G.C.)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Etienne BERTHELIN Chef du centre de déminage	M. Marc VIELMON Adjoint au chef du centre de déminage

3.21.- Direction zonale du recrutement et de la formation Paris – Ile-de-France (D.Z.F.PIDF)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Rachel COSTARD Directrice zonale au recrutement et à la formation de Paris Ile-de-France	Mme Halima MAMMERI Adjointe au chef du département des ressources à la D.Z.F.P.IDF

3.22.- Ecole nationale supérieure de la police – Site de Cannes-Ecluse (E.N.S.P.77)

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Xavier DEBREUVE Chef de site de Cannes-Ecluse	M. Eric MAYEN Adjoint au chef du département et au chef du site de Cannes-Ecluse

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel titulaires et suppléants à la commission de réforme interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly :

1 - pour le corps de conception et de direction de la police nationale

1.1.- pour le grade de commissaire général de police :

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Thierry HUGUET S.I.C.P	M. Dominique SERNICLAY S.I.C.P

1.2.- pour le grade de commissaire divisionnaire de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Michel CHABALLIER S.C.P.N	M. Stéphane WIERZBA S.C.P.N
M. Jean-Paul MEGRET S.I.C.P	Mme Maryline DOLL S.I.C.P

1.3.- pour le grade de commissaire de police :

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Christophe GRADEL S.C.P.N	M. Alain CHASTRUSSE S.C.P.N

2 - pour le corps de commandement de la police nationale

2.1.- pour le grade de commandant divisionnaire :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membre suppléant</u>
Mme Pascale BACHMANN S.C.S.I	M. Jacques FRANCOIS S.C.SI
M. Olivier DE VISME SYNERGIE OFFICIERS	Néant

2.2.- pour le grade de commandant de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Mme Eve PESTEIL S.C.S.I	M. Olivier LESAGE S.C.S.I
Mme Patricia MOUKOURI-EPEE SYNERGIE OFFICIERS	M. Vincent TERZI SYNERGIE OFFICIERS

2.3.- pour le grade de capitaine de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Mme Delphine WEISER S.C.S.I	Mme Bertille GUIDET S.C.S.I
M. Sébastien VANESSCHE S.C.S.I	Mme Pascale VIVIEN S.C.S.I

3 - pour le corps d'encadrement et d'application de la police nationale

3.1.- pour le grade de major de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Jean MONTISCI PIERRARD Alliance Police Nationale - Unsa police	M. Christian TOUSSAINT DU WAST Alliance Police Nationale - Unsa police
M. Joseph LEROY Unité SGP Police – Force Ouvrière	Mme Laurence CAUBLLOT Unité SGP Police – Force Ouvrière

3.2.- pour le grade de brigadier-chef de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. David LE ROUX Alliance Police Nationale - Unsa police	M. Christophe HENNO Alliance Police Nationale - Unsa police
Mme Peggy GOSSELIN Alliance Police Nationale - Unsa police	M. David HERAN Alliance Police Nationale - Unsa police

3.3.- pour le grade de brigadier de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Stéphane IMMERY Alliance Police Nationale - Unsa police	M. Arnaud HUBERT Alliance Police Nationale - Unsa police
M. Alain LEVEY Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Mickaël DEQUIN Unité SGP Police – Force Ouvrière

3.4.- pour le grade de gardien de la paix :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Mme Jessie EYGONNET Alliance Police Nationale - Unsa police	Mme Lamia JOHNSON Alliance Police Nationale - Unsa police
M. Vanhtham MAO Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Kévin ZOUGGARI Unité SGP Police – Force Ouvrière

4 - pour les agents du corps d'encadrement et d'application de la police nationale affectés dans les services territoriaux de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité

4.1.- pour le grade de major de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Pascal HENRY Alliance Police Nationale	M. Samuel LOUVEL Alliance Police Nationale
M. Serge DAMBRINE Alliance Police Nationale	M. Laurent LUC Alliance Police Nationale

4.2.- pour le grade de brigadier chef de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Frédéric MASANET Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Jean-Sébastien LEVEL Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. David SAVIN Unsa Police	M. Pascal PUJOL Unsa Police

4.3.- pour le grade de brigadier de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Guillaume COATLEVEN Unité SGP Police – Force Ouvrière	Mme Fabienne BROUXEL Unité SGP Police – Force Ouvrière
Mme Ingrid LECOQ Unsa Police	M. Stéphane AVOSCAN Unsa Police

4.4.- pour le grade de gardien de la paix :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Mickaël LEGAY Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Benaouda BENKADA Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Chakic MERABET Unsa Police	M. Sébastien FAIJAN Unsa Police

Article 3

L'arrêté n° 19-043 du 5 septembre 2019 relatif à la composition de la commission de réforme interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly **est abrogé**.

Article 4

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France*.

Fait le 14 octobre 2019

Le directeur des ressources humaines

Christophe PEYREL

Préfecture de Police

75-2019-10-17-012

Arrêté du préfet délégué n° 2019 – 0404

Réglementant temporairement les conditions de circulation
sur les accès au terminal 2G de
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour permettre les
travaux de modification des trottoirs
en entrée de la zone CANA



**DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE
DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS**

Arrêté du préfet délégué n° 2019 – 0404

**Réglementant temporairement les conditions de circulation sur les accès au terminal 2G de
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour permettre les travaux de modification des trottoirs
en entrée de la zone CANA**

le Préfet de police,

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de l'Aviation civile ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Monsieur Didier LALLEMENT, en tant que préfet de police ;

Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination de Monsieur Pierre MARCHAND-LACOUR en tant que sous-préfet chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, de Paris-Orly et du Bourget ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière, approuvant la huitième partie « signalisation temporaire » du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0487 du 5 février 2003 modifié relatif à la signalisation sur les voies de la zone publique de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-2545 du 2 juin 2003, réglementant la circulation sur les voies de la zone publique de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, modifiant l'arrêté préfectoral n° 1999-5363 du 22 décembre 1999 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-3248 du 03 décembre 2015 relatif à la police sur l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle ;

Vu la demande du groupe ADP, en date du 30 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Service d'Etude et d'Impact de la Direction de l'Ordre Public de la Préfecture de Police, en date du 4 octobre 2019 ;

CONSIDERANT que, pour permettre les travaux de modification des trottoirs rue des Badauds en entrée de la zone CANA et pour assurer la sécurité des usagers et des personnes chargées des travaux, il convient de réglementer temporairement la circulation aux abords du chantier ;

Sur la proposition du sous-préfet chargé de mission pour la plate-forme aéroportuaire de Paris-Orly ;

ARRETE

Article 1 :

Les travaux de modification des trottoirs devant l'entrée de la Zone CANA rue des Badauds se dérouleront entre le 28 octobre 2019 et le 30 juin 2020.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation publique sera règlementée temporairement comme suit :

- Fermeture de l'accès entrée/sortie actuel en journée de 8h à 17h00 pendant une semaine et une deuxième sortie sera provisoirement ouverte le temps des travaux, 50m plus à l'ouest.
- Pour organiser la sécurité du personnel du CANA, des feux tricolores provisoires seront installés avant la sortie provisoire pour ralentir les usagers.
Les feux existants seront masqués.
- Mise en place d'un balisage par panneaux AK5, AK17, B14.
- Mise en place de 4 feux tricolores de chantier donnant la priorité de temps plus important pour le flux de circulation route des Badauds. (Deux feux route des Badauds, 1 feu pour les véhicules en provenance du 5720, et 1 feu pour la sortie provisoire CANA)

La signalisation temporaire sera conforme aux plans joints.

Article 2 :

La pré-signalisation et la signalisation mises en œuvre par l'entreprise ou entreprises sous-traitantes doivent être conformes aux prescriptions prévues dans la huitième partie «signalisation temporaire» du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié, ainsi que l'arrêté du 08 avril 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière (manuel du chef de chantier-Signalisation temporaire-Édition du SETRA).

Article 3 :

Le délai d'exécution des travaux peut être modifié en fonction de l'état d'avancement du chantier ou des intempéries.

Article 4 :

La vitesse est limitée à 30 km/h au droit du chantier.

Article 5 :

Les mesures de sécurité doivent être respectées strictement par les différents intervenants.

La direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police et la direction de la police aux frontières seront informées de toutes modifications ou de changement d'horaires et pourra procéder à la fermeture du chantier en cas de non-respect dudit arrêté préfectoral.

Article 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 8 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 9 :

Le sous-préfet chargé de mission pour la plateforme de Paris-Orly, le directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, le directeur de la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police et le directeur de la police aux frontières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police.

Roissy-en-France, le 17 octobre 2019

Le Préfet de police,
Le préfet, directeur du cabinet

David CLAVIERE

Préfecture de Police

75-2019-10-21-001

ARRETE N° 2019-00841

Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement



CABINET DU PREFET

ARRETE N° 2019-00841
**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Vu l'arrêté n°2019-00782 du 24 septembre 2019 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté n°2019-00782 du 24 septembre 2019 susvisé, les mots :

« La médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

Lieutenant Teddy **HERBLOT**, né le 1^{er} septembre 1980
7^{ème} Compagnie d'incendie et de secours

Caporal-chef Robin **LEMONNIER**, né le 16 novembre 1993
1^{ère} Compagnie d'incendie et de secours

Caporal Jérémy **PHILIPPON**, né le 14 juin 1988
21^{ème} Compagnie d'incendie et de secours

Sapeur de 1^{ère} classe Maxime **BESNARD**, né le 2 février 1995
1^{ère} Compagnie d'incendie et de secours

Sapeur de 1^{ère} classe Brandon **PANYASIRI**, né le 30 octobre 1996
1^{ère} Compagnie d'incendie et de secours »

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mé : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Sont remplacés par

« Des médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

Médaille d'Argent de 2^{ème} classe

Caporal Jérémy **PHILIPPON**, né le 14 juin 1988
21^{ème} Compagnie d'incendie et de secours

Médaille de Bronze

Lieutenant Teddy **HERBLOT**, né le 1^{er} septembre 1980
7^{ème} Compagnie d'incendie et de secours

Caporal-chef Robin **LEMONNIER**, né le 16 novembre 1993
1^{ère} Compagnie d'incendie et de secours

Sapeur de 1^{ère} classe Maxime **BESNARD**, né le 2 février 1995
1^{ère} Compagnie d'incendie et de secours

Sapeur de 1^{ère} classe Brandon **PANYASIRI**, né le 30 octobre 1996
1^{ère} Compagnie d'incendie et de secours »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 21 octobre 2019



Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2019-10-21-002

ARRETE N° 2019-00842

Accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement



CABINET DU PREFET

ARRETE N° 2019-00842

**Accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à **M. Julien GUINANT**, gardien de la paix, né le 2 février 1985, affecté à la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 21 octobre 2019

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2019-10-21-004

ARRETE N° 2019-00843

Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement



CABINET DU PREFET

ARRETE N° 2019-00843

**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La Médaille pour acte de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

Médaille d'Argent de 1^{ère} classe :

Colonel Paul-Marie VILBÉ, né le 11 juillet 1973, compagnie de commandement et de logistique n°1 ;

Médaille de Bronze :

Lieutenant Hugo MARTY, né le 8 août 1991, 10^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;

Caporal-chef Ludovic LE NEN, né le 13 avril 1988, compagnie des appuis spécialisés ;

Caporal Damien BRIEC-GUILLOU, né le 8 décembre 1987, 6^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 21 octobre 2019

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr